

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 3

Absents : 8

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Nelly DUVERNAY, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

N°2025/11/25/01 – SIGNATURE DU CONTRAT CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 AVEC LA C.A.F. DE L'AIN ET LES COMMUNES PARTENAIRES ET APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET DES SERVICES AUX FAMILLES

APPROUVE le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la CAF de l'Ain et les 15 communes partenaires pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030,

APPROUVE le Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil et des services aux familles,

AUTORISE le Président à signer le Contrat Cadre et à percevoir les subventions relatives à ce dispositif.

N°2025/11/25/02 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) « VISIOCRECHE » ET « MA P'TITE MAISON » ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) VISIORELAIS ET SAONERELAIS

APPROUVE le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) « VisioCrèche » et « Ma P'tite Maison » et ses annexes ainsi que le règlement intérieur des Relais Petite Enfance (RPE) « VisioRelais » et « SaôneRelais » et ses annexes.

PRECISE que les règlements modifiés sont mis en application à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 sous réserve de toutes modifications ultérieures pouvant intervenir avant cette échéance.

AUTORISE la signature du règlement modifié des EAJE VisioCrèche et de Ma P'tite Maison ainsi que des RPE VisioRelais et SaôneRelais par le Président.

RAPPELLE que la complétude et signature obligatoire de la « Fiche Famille » de chaque Établissement d'Accueil du Jeune Enfant par le ou les représentants légaux et des autorisations parentales et des Assistant.es Maternel.les engagent ce ou ces derniers à respecter le Règlement de Fonctionnement ou le Règlement Intérieur de la structure concernée.

N° 2025/11/25/03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS DE LA FRANCE SERVICES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE la convention relative à l'utilisation, à titre gratuit, des locaux et des équipements de la France Services Val de Saône Centre entre la communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette démarche.

PRECISE que la convention entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une durée initiale d'un an, reconductible par décision expresse 2 mois avant son terme.

N°2025/11/25/04 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE 2026-2028

AUTORISE la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière, prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

N°2025/11/25/05 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SPL ALEC AIN POUR L'ANIMATION DU SERVICE PUBLIC DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES TPE-PME DANS LE CADRE DU PACTE ENTREPRISES 2025-2028

APPROUVE la convention pour l'animation du service public de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique des TPE-PME dans le cadre du Pacte Entreprises 2025-2028 avec la SPL ALEC AIN sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

VALIDE la participation financière prévisionnelle maximale de la communauté de communes à la SPL ALEC AIN d'un montant de 1 997 € nets de taxes pour les deux premières périodes de mise en œuvre soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2027 et de 1 245 euros nets de taxes pour la dernière période du 1^{er} octobre 2027 au 30 juin 2028.

DESIGNE le Vice-Président en charge de l'Environnement en tant qu'élu référent et la responsable du service environnement de la communauté de communes en tant que technicien référent comme interlocuteurs privilégiés de la SPL ALEC AIN.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants à la participation financière de la communauté de communes sont et seront inscrits en fonctionnement au budget principal 2025 et des années suivantes.

N°2025/11/25/06 – MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT 2025 A LA COMMUNE DE CHALEINS

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000 € maximum à la commune de Chaleins en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,

DIT que le fonds de concours d'un montant de 15 000 € maximum attribué à la commune de Chaleins, en vue de participer au financement de l'aménagement de l'entrée du village, par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2025, est annulé.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération 82.

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune Chaleins.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication de la délibération concordante de la commune, des factures acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2025/11/25/07 – REVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE THOISSEY, St DIDIER SUR CHALARONNE ET St ETIENNE SUR CHALARONNE – ARRÊT DU ZONAGE ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

ARRETE le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Thoissey, St Didier sur Chalaronne et St Etienne sur Chalaronne,

DECIDE de soumettre à enquête publique les zonages d'assainissement des eaux usées présentement arrêtés,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique du projet de révision des zonages d'assainissement des eaux usées sous réserve que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale au titre des dispositions du Code de l'Environnement, ou au terme de cette étude environnementale si le projet de plan de zonage était confirmé tel qu'il est arrêté par la présente délibération,

PRECISE que les zonages définitifs seront approuvés par délibération du conseil communautaire après enquête publique,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer les démarches et accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de la procédure.

